



info pour ouvriers

AMEUBLEMENT ET TRANSFORMATION DU BOIS - OUVRIERS | CP 126 | JANVIER 2026

CONTENU

- 1 Salaires horaires minima à partir du 1^{er} janvier 2026
- 2 Barèmes étudiants à partir du 1^{er} janvier 2026
- 3 L'action a porté ses fruits, mais le mécontentement demeure
- 4 Avantages et réductions exclusifs pour les affilié-e-s de la CSCBIE

1. SALAIRES HORAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2026

Il n'y a pas d'indexation pour le 1^{er} trimestre de 2026 en raison d'une baisse de l'indice santé lissé. Les salaires restent donc inchangés.

Classe	40h/semaine		39h/semaine		38h/semaine		37h20/semaine	
CAT I	17,745 €	0,153	18,200 €	0,157	18,679 €	0,161	19,013 €	0,164
CAT II	17,273 €	0,149	17,716 €	0,153	18,182 €	0,157	18,507 €	0,160
CAT III	16,821 €	0,145	17,252 €	0,149	17,706 €	0,153	18,022 €	0,155
CAT IV	16,317 €	0,140	16,736 €	0,144	17,176 €	0,148	17,483 €	0,151
CAT V	15,801 €	0,136	16,207 €	0,141	16,633 €	0,144	16,930 €	0,146

Coefficient d'indexation = 1,0087

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



2. BARÈMES D'ÉTUDIANTS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2026

Il n'y a pas d'indexation pour le 1^{er} trimestre de 2026 en raison d'une baisse de l'indice santé lissé. Les salaires restent donc inchangés.

Age	%	40h/semaine		39h/semaine		38h/semaine		37h20/semaine	
16 ans	61%	9,639 €	0,083	9,886 €	0,086	10,146 €	0,088	10,327 €	0,089
17 ans	70%	11,061 €	0,095	11,345 €	0,099	11,643 €	0,101	11,851 €	0,102
18 ans	78%	12,325 €	0,106	12,641 €	0,110	12,974 €	0,113	13,205 €	0,113
19 ans	86%	13,589 €	0,117	13,938 €	0,121	14,304 €	0,123	14,560 €	0,126
20 ans	90%	14,221 €	0,122	14,586 €	0,127	14,970 €	0,130	15,237 €	0,131
21 ans (ou plus)	100%	15,801 €	0,136	16,207 €	0,141	16,633 €	0,144	16,930 €	0,146





AMEUBLEMENT ET TRANSFORMATION DU BOIS - OUVRIERS | CP 126

3. L'ACTION A PORTÉ SES FRUITS, MAIS LE MÉCONTENTEMENT DEMEURE

Depuis l'installation du gouvernement actuel, la CSCBIE a déjà organisé plusieurs actions pour dénoncer les mesures antisociales et demander d'autres choix politiques. **Les protestations persistantes** de ces derniers mois **ont d'ores et déjà produit des résultats tangibles**. Grâce à une pression soutenue, les organisations syndicales ont réussi entre autres à préserver les emplois de fin de carrière et à faire en sorte que la réforme des pensions n'est plus celle que le gouvernement avait prévu sur papier il y a environ un an. Les jours de chômage temporaire et de maladie sont par exemple désormais assimilés pour éviter le malus pension. Il y a également le maintien du principe des 104 jours prestés dans la première année de carrière afin qu'elle puisse compter comme année complète pour le calcul de la pension.

Néanmoins, notre mécontentement persiste. Fin novembre, le gouvernement fédéral a conclu un accord budgétaire complémentaire, et **c'est à nouveau les travailleurs et les plus vulnérables qui paieront la note**. Alors que la marge salariale était déjà fixée à 0%, le gouvernement a osé en outre toucher à l'indexation des salaires de la moitié des travailleurs en Belgique, et ce avec un saut d'index en 2026 et 2028 ! En plus de ces mesures, le gouvernement a encore pris une autre série de mesures antisociales :

- Le plafonnement **de l'indexation des pensions** supérieures à 2.000 € en 2026 et 2028.
- **L'augmentation du ticket modérateur**.
- Le recours possible à la **flexibilité extrême sans paiement de sursalaire**.
- La confirmation d'un **malus pension** (= diminution de la pension).
- Le report en 2030 de la promesse d'augmenter le salaire net.

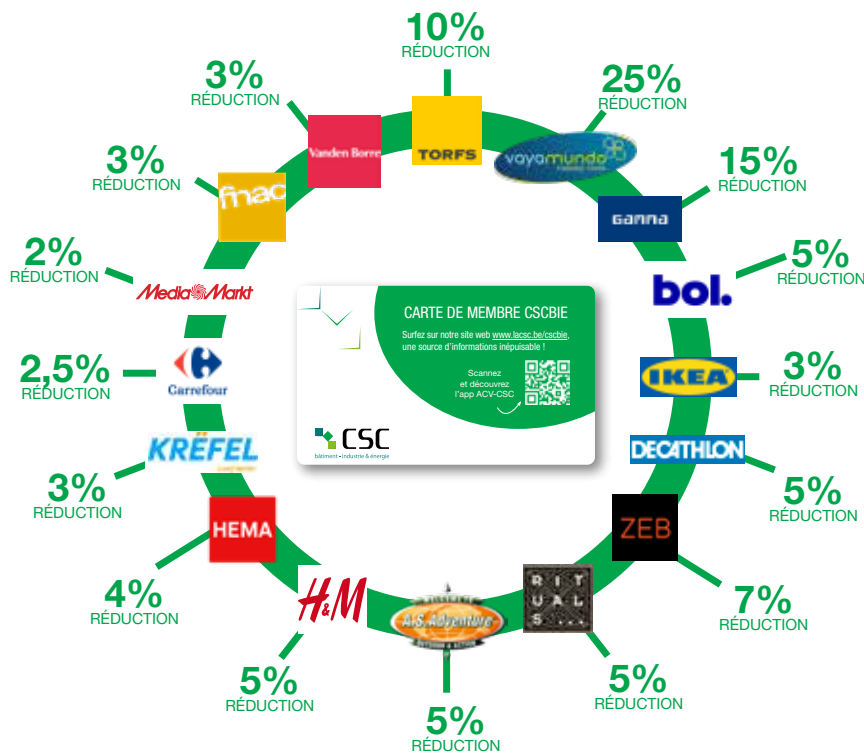
Cette **politique n'a rien d'inéluctable**. Il existe bien des **alternatives** qui favorisent le progrès commun :

- Une fiscalité équitable sur les patrimoines.
- Un audit transparent des milliards de subsides octroyés aux entreprises chaque année.
- Le paiement de cotisations sociales correctes par tous les statuts.
- L'élimination de toutes les échappatoires permettant d'éviter le paiement d'impôts et de cotisations.

Ce sont les choix que nous continuons de porter et **c'est votre soutien à nos actions qui fera la différence**. Ensemble, nous mettons tout en œuvre pour que notre message soit entendu et que des politiques plus justes soient adoptées.

4. AVANTAGES ET RÉDUCTIONS EXCLUSIFS POUR LES AFFILIÉS DE LA CSCBIE

Voici quelques exemples de réductions **d'application au 1^{er} décembre 2025**. Pour savoir comment en profiter pleinement et découvrir les réductions et avantages actuels, surfez sur www.cscbieplus.be et enregistrez-vous.



Scannez le code QR ci-dessus pour télécharger l'application '**Edenred Discounts**'. Vous y trouverez toutes les réductions et avantages exclusifs actuels pour les affiliés de la CSCBIE. **Attention !** Les réductions, les partenaires et les magasins peuvent changer !